



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question au Gouvernement n° 1709

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de remercier M. Douste-Blazy d'avoir reconnu, même fortuitement, l'interventionnisme de l'Etat dans le service public de l'audiovisuel. On mesure encore une fois que nous sommes loin de l'indépendance tant vantée ici et là. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

J'en viens à ma question. Aujourd'hui, dans tout le pays, l'ensemble des syndicats se mobilisent contre les projets de libéralisation du marché de l'électricité. Par leur action, ils nous rappellent à nos responsabilités face aux menaces qu'on nous annonce pour le prochain Conseil des ministres de l'Union européenne, qui aura lieu le 20 juin prochain, menaces de remise en cause de cette réussite remarquable qu'est Electricité de France, de cette réussite du service public français, reconnue comme telle aux quatre coins du monde.

Il faut nous opposer à la dérégulation annoncée de la production et de la distribution de l'électricité. Il faut soutenir EDF, comme nous l'avons fait avant 1993, face aux attaques des tenants du libéralisme à tout crin, qui sont en fait au service des entreprises européennes concurrentes, actuellement moins performantes.

EDF doit être fermement soutenue non par nostalgie ou par passeisme, mais pour permettre à cette entreprise de poursuivre sa politique dynamique tournée vers l'avenir, ouverte sur l'international. L'Europe doit tirer vers le haut. C'est pourquoi le Gouvernement français doit s'opposer, le 20 juin prochain, à ce terrible processus de démembrement. Sinon, de proche en proche, c'est tout le service public français qui sera atteint.

Que compte faire le Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur Destot, je ne pensais pas que votre profil vous amènerait à poser cette question d'une manière aussi sommaire.

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Henri Emmanuelli. C'est quoi, votre profil à vous ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je vous répondrai sur le fond en trois temps.

Sur un certain nombre de points essentiels, nous avons pu parvenir à des positions communes. Mais des divergences demeurent sur les modalités d'ouverture des marchés et sur leur évolution.

Comme vous l'avez dit, un Conseil européen doit se tenir le 20 juin prochain; il nous permettra, je l'espère, d'avancer.

La position du Gouvernement français est parfaitement claire. Nous estimons que l'ouverture du marché de l'électricité française doit être limitée aux seuls clients industriels.

M. Jean-Claude Lefort. Vous mettez le doigt dans l'engrenage !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. L'organisation du transport et la distribution aux consommateurs domestiques ne peuvent être ouvertes à la concurrence, car il s'agit

d'assurer un service public.

La France soutient sans relâche que la distribution de l'électricité est une mission de service public, dont les règles doivent être adaptées aux pratiques et aux choix de chaque Etat membre, conformément au principe de subsidiarité.

M. Julien Dray. Profil bas !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Notre pays affirme à cette fin que doivent être assurées, notamment grâce à une programmation à long terme des investissements, la sécurité d'approvisionnement, l'égalité de traitement et l'universalité de la desserte en électricité.

M. Julien Dray. Vous n'avez pas le bon profil comme ministre !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Troisième élément, également important, le statut du personnel.

Ce statut ne sera pas modifié, M. Borotra l'a déjà indiqué hier après-midi. EDF reste une entreprise publique à 100 p. 100. Le personnel conserve le statut des industries électriques et gazières.

Telles sont les positions que le Gouvernement français défendra lors du Conseil européen du 20 juin prochain. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de remercier M. Douste-Blazy d'avoir reconnu, même fortuitement, l'interventionnisme de l'Etat dans le service public de l'audiovisuel. On mesure encore une fois que nous sommes loin de l'indépendance tant vantée ici et là. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

J'en viens à ma question. Aujourd'hui, dans tout le pays, l'ensemble des syndicats se mobilisent contre les projets de libéralisation du marché de l'électricité. Par leur action, ils nous rappellent à nos responsabilités face aux menaces qu'on nous annonce pour le prochain Conseil des ministres de l'Union européenne, qui aura lieu le 20 juin prochain, menaces de remise en cause de cette réussite remarquable qu'est Electricité de France, de cette réussite du service public français, reconnue comme telle aux quatre coins du monde.

Il faut nous opposer à la dérégulation annoncée de la production et de la distribution de l'électricité. Il faut soutenir EDF, comme nous l'avons fait avant 1993, face aux attaques des tenants du libéralisme à tout crin, qui sont en fait au service des entreprises européennes concurrentes, actuellement moins performantes.

EDF doit être fermement soutenue non par nostalgie ou par passeisme, mais pour permettre à cette entreprise de poursuivre sa politique dynamique tournée vers l'avenir, ouverte sur l'international. L'Europe doit tirer vers le haut. C'est pourquoi le Gouvernement français doit s'opposer, le 20 juin prochain, à ce terrible processus de démembrement. Sinon, de proche en proche, c'est tout le service public français qui sera atteint.

Que compte faire le Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur Destot, je ne pensais pas que votre profil vous amènerait à poser cette question d'une manière aussi sommaire. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Henri Emmanuelli. C'est quoi, votre profil à vous ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je vous répondrai sur le fond en trois temps.

Sur un certain nombre de points essentiels, nous avons pu parvenir à des positions communes. Mais des divergences demeurent sur les modalités d'ouverture des marchés et sur leur évolution.

Comme vous l'avez dit, un Conseil européen doit se tenir le 20 juin prochain; il nous permettra, je l'espère, d'avancer.

La position du Gouvernement français est parfaitement claire. Nous estimons que l'ouverture du marché de l'électricité française doit être limitée aux seuls clients industriels.

M. Jean-Claude Lefort. Vous mettez le doigt dans l'engrenage !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. L'organisation du transport et la distribution aux consommateurs domestiques ne peuvent être ouvertes à la concurrence, car il s'agit d'assurer un service public.

La France soutient sans relâche que la distribution de l'électricité est une mission de service public, dont les règles doivent être adaptées aux pratiques et aux choix de chaque État membre, conformément au principe de subsidiarité.

M. Julien Dray. Profil bas !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Notre pays affirme à cette fin que doivent être assurées, notamment grâce à une programmation à long terme des investissements, la sécurité d'approvisionnement, l'égalité de traitement et l'universalité de la desserte en électricité.

M. Julien Dray. Vous n'avez pas le bon profil comme ministre !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Troisième élément, également important, le statut du personnel.

Ce statut ne sera pas modifié, M. Borotra l'a déjà indiqué hier après-midi. EDF reste une entreprise publique à 100 p. 100. Le personnel conserve le statut des industries électriques et gazières.

Telles sont les positions que le Gouvernement français défendra lors du Conseil européen du 20 juin prochain. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1709

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 1996, page 3854

Réponse publiée le : 6 juin 1996, page 3854

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 1996